

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00690
Numéro SIREN : 878 019 330
Nom ou dénomination : 2KSOUNDURE

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004592

2 K SOUDURE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 €
Siège social : 10 lotissement de la mare
76110 ANNOUVILLE VILMESNIL
878 019 330 RCS HAVRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MARS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

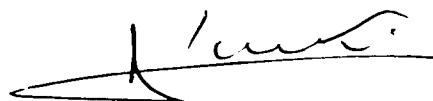
- ✓ Résultat de l'exercice (bénéfice) : 19 342,18 euros
- Soit un montant distribuable de 19 342,18 euros.*

AFFECTATION

- ✓ Autres réserves : 19 341,18 euros
- ✓ Réserve légale : 1,00 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte qu'étant le premier exercice cette obligation n'est pas applicable.



①

BILAN SIMPLIFIÉ

CERTIFIÉ[°] 2033-A-SD 2020
CONFORME

Désignation de l'entreprise		2KSOUURE		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		10 Lotissement de la Mare 76110 ANNOUVILLE VILMESNIL				
SIREN		8 7 8 0 1 9 3 3 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 3		Durée de l'exercice précédent* 0		
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	
		Autres* (3)		072	074	631
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	42 196	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	42 827	
	Total général (I + II)		110	112	42 827	
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	19 342	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	19 343		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 259	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))			172	20 225	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	23 484		
Total général (I + II + III)			180	42 827		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 2KSOUURE

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2KSOUUDURE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700	705				1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715				2			
Constructions	720	725				3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				5			
Matériel de transport	750	755				6			
Autres immobilisations corporelles	760	765				7			
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI							385		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	19 618	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	774	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- * Continuité de l'exploitation;
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- * Indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

La réforme des règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs est applicable à titre obligatoire depuis 2005.

Les règles et méthodes comptables qui figurent aux pages suivantes précisent les nouvelles notions.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants doit être porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Après examen de l'ensemble des immobilisations, il a été considéré qu'aucune immobilisation de la société n'est concernée par cette nouvelle réglementation. Aussi, les durées d'amortissement des immobilisations n'ont pas fait l'objet de modifications sur l'exercice

3°) METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne, la valorisation des stocks finals, elle a été effectuée suivant la méthode :
du dernier prix connu à la date de clôture.

4°) CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation, par intégration globale, d'une autre société.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1°) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (CPTE 203) ET AMORTISSEMENT (CPTE 2903).

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

2°) FONDS COMMERCIAL (COMPTE 207) ET PROVISION (COMPTE 2907)

Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- matériel industriel :
- agencement, installations :
- matériel de transport :
- mobilier, matériel de bureau :
-

**COUT DE PRODUCTION DES
IMMOBILISATIONS (classe 2)**

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise pour elle même.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles 354 et 355 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Se référer à l'imprimé fiscal n° 2033C.

AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

**METHODES DE CALCUL DES
AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS****1°) AMORTISSEMENTS :**

Se référer au tableau fiscal n° 2033C

2°) PROVISIONS :

Se référer à l'imprimé fiscal n° 2033D

COÛT DE PRODUCTION DU STOCK (classe 3)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock.

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES**

1°) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (compte 486).

Aucune charge constatée d'avance n'a été enregistrée en fin d'exercice.

2°) PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Aucun produit à recevoir n'a été enregistré en fin d'exercice.

**CAPITAL SOCIAL
(compte 101)**

Voir tableau ci-joint.

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
CHARGES A PAYER SUR DETTES**

1°) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (compte 487)

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

2°) CHARGES A PAYER SUR DETTES

43 Se référer au tableau des charges à payer, annexé au bilan.

CREDIT-BAIL

Aucune opération de crédit-bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

METHODES DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

**ENGAGEMENTS PARTICULIERS
FINANCIERS**

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

SAS 2KSOUNDURE

Composition du capital social
(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983- article 24-12')

DIFFERENTES CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES				VALEUR
	Au début de l'exercice	Crées pend. l'exercice	Remboursés pendant l'ex.	en fin d'exercice	NOMINALE
PARTS SOCIALES		1		1	10
ACTIONS ORDINAIRES					
ACTIONS AMORTIES					
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORIT. SANS DROIT DE VOTE					
ACTIONS PREFERENTIELLES					
CERTIFICATS D'INVESTISSEMENTS					

